



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

### PLAN D'ACTIONS 2018-2019

#### Organisation de la prévention, la surveillance et la lutte contre la peste porcine africaine

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie connue depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Elle a principalement sévi en Afrique subsaharienne où le rôle des tiques dans la transmission est majeur. Elle a fait plusieurs incursions en France en 1964, 1967 et 1977 à la suite des cas apparus dans la péninsule ibérique à partir de 1957. Les foyers en France et Belgique notamment ont été rapidement gérés dans les années 70/80, l'infection étant restée localisée aux élevages. Dans la péninsule ibérique, l'éradication a été complexe, compte tenu notamment du relais lié aux tiques présentes dans la région.

Cette maladie, qui n'est pas transmissible à l'Homme, entraîne des pertes économiques majeures en raison de son taux de mortalité élevé et des restrictions commerciales imposées aux pays touchés. La lutte contre cette maladie est rendue complexe de par son épidémiologie et l'absence de vaccin ou de traitement. La stratégie repose sur une prévention efficace et une approche sanitaire : détection précoce de tout foyer sur le territoire, abattage des animaux atteints ou susceptibles d'être atteints, limitation stricte des mouvements des animaux, des produits et d'autres vecteurs de transmission.

La PPA est présente en Sardaigne depuis plus de 30 ans. L'épizootie à laquelle l'Europe de l'Est fait face actuellement est différente des épizooties historiques dans le sens où la transmission et la circulation s'effectuent majoritairement dans la population de sangliers sauvages, avec des cas également en élevage. Les tiques vectrices (Ornithodores) sont absentes de ces territoires. Cette situation et notamment les cas croissants dans la faune sauvage rendent le territoire français vulnérable via les échanges et le commerce d'animaux ou de sous-produits issus d'animaux infectés, mais également la diffusion transfrontalière du virus en tâche d'huile. Le facteur humain, vecteur du virus sur de longues distances n'est pas à négliger comme cela a pu être observé en République Tchèque, par la dispersion dans l'environnement de déchets carnés contaminés, ou encore de l'épizootie de PPC survenue aux Pays Bas en 97-98.

La Plate-forme nationale de surveillance épidémiologique en santé animale met à disposition un suivi des foyers dans les différents pays touchés. (<https://www.plateforme-esa.fr/page/thematique-peste-porcine-africaine>).

La survenue dans un élevage français de foyers de PPA peut avoir d'importantes conséquences aussi bien sanitaires qu'économiques. En effet, la filière porcine française est le 3<sup>e</sup> producteur de porcs en Europe avec 25 millions de porcs charcutiers élevés par an, la 2<sup>e</sup> industrie de transformation des viandes en Europe derrière l'Allemagne et la 5<sup>e</sup> industrie agro-alimentaire en France. Elle exporte 40% de sa production, principalement en Europe, en Russie et en Asie (Chine). La perte du statut indemne de peste porcine induirait *de facto* la perte de ces marchés jusqu'à la démonstration de l'éradication de la maladie.

Face à de tels risques, il convient d'abord de réduire nos vulnérabilités par des mesures de prévention mais aussi de savoir détecter précocement pour limiter la diffusion de la maladie. A défaut, il faut alors se préparer pour maîtriser et assainir rapidement. Nos outils doivent être adaptés à ce nouveau contexte de transmission et propagation via la faune sauvage.

Un plan d'intervention sanitaire d'urgence (PISU) vis-à-vis des pestes porcines existe depuis 2006. De plus, l'expérience dans la gestion de la peste porcine classique depuis 1992 a été acquise. Ce

plan nécessite toutefois d'être complété et révisé sur certains points, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire et de l'expérience des pays de l'Est confrontés à la PPA.

Le document rassemble et explique l'ensemble des travaux en cours sur la thématique « peste porcine africaine » et le calendrier associé et se compose de 3 axes :

- la **prévention**
- la **surveillance**
- la **lutte**

Au sein de ces 3 axes, le volet « élevage » et celui « faune sauvage » sont traités.

Les **modalités de financements des actions proposées et/ou mise en place** devront être clarifiées.

Par ailleurs, pour chaque axe, la répartition des **rôles de chaque acteur** public (MAA, MTES, ONCFS,...) ou privé (FNC,...) sera précisée.

Pour ces différentes situations, le **groupe de suivi de la Plateforme ESA** (volet surveillance et investigations épidémiologiques), des groupes d'experts spécialisés « faune sauvage » et/ou **l'Anses** (autres volets) seront associés.

Ce dispositif s'intègre dans l'organisation générale de préparation aux situations d'urgence (Plan national d'intervention sanitaire d'urgence, PNISU) et s'articule avec l'ensemble des travaux de planification et sur l'organisation de crise menés dans le cadre des enseignements tirés des épisodes IA récents (**plan d'actions organisation de crise – retex IA**) ; notamment l'organisation de la mobilisation de moyens humains, matériel et financier pour les actions de lutte et les actions de communication.

## **A. Prévention**

Afin de mieux cibler les actions, il est nécessaire de bien évaluer les risques d'introduction et de mieux connaître les **flux**. Un **état des lieux et recensement des établissements** de la filière porcine et de la filière sangliers sera réalisé.

Des travaux seront menés avec le MTES en vue de consolider le suivi des élevages de gibier, des autres structures détenant ou manipulant des sangliers et notamment des lâchers dans le milieu naturel.

Les premières mesures visent ensuite à **prévenir l'introduction** de la maladie et consistent en la maîtrise des introductions **sur le territoire national** des animaux et de leurs produits.

Cela passe par des actions ;

- de **sensibilisation** grand public et ciblée sur les acteurs (éleveurs, opérateurs, chasseurs, ..) visant la limitation d'introduction.

Le dispositif proposé complète les actions qui ont pu être réalisées depuis 2016 vis-à-vis de la PPA en Sardaigne et vis-à-vis de l'introduction de la peste porcine classique et de la fièvre aphteuse depuis certains pays tiers. Les messages ciblent les facteurs de risque d'introduction, en particulier les déchets de cuisine.

- **de contrôles renforcés** sur le respect des conditions d'introduction (statut des animaux, produits et biosécurité des camions) avec une action ciblée « sangliers ».
- de renforcement des mesures de biosécurité en élevage et dans les moyens de transports.
- par la **recherche d'introductions frauduleuses** ; l'état des lieux et les contrôles renforcés permettront de mettre en évidence des vulnérabilités et alimenteront des enquêtes de recherche ciblée.

Les **mesures de biosécurité** en élevage et dans les transports contribuent pleinement à cette prévention, les principes de base étant de limiter les contacts entre animaux d'origine et/ou de statuts différents (séparation dans le temps ou dans l'espace) ou de renforcer les mesures de protection et de désinfection à l'instar des dispositions qui ont été mise en place dans la filière volaille en 2016-2017. Ces

actions seront accompagnées d'un programme de **formation** à destination des éleveurs et des personnels.

Pour les élevages plein air – cible prioritaire, les mesures de biosécurité mises en place pour d'autres maladies (Aujeszky et brucellose porcine) seront mises à profit et des guides de bonnes pratiques seront construits dans un 1<sup>er</sup> temps.

Calendrier	Livrables
	<b>Sensibilisation</b>
<b>Février 2018</b>	Plaquettes de sensibilisation : éleveurs, chasseurs, vétérinaires
<b>Mars 2018</b>	Renforcement des contrôles dans les centres de traitement du gibier
	<b>Biosécurité</b>
<b>Juin 2018</b>	Fiches techniques relatives aux mesures de biosécurité à mettre en place en élevage porcin et dans les moyens de transport
<b>Octobre 2018</b>	AM biosécurité en élevage porcin
<b>Décembre 2018</b>	AM biosécurité moyens de transport

## B. Surveillance

L'enjeu est de détecter rapidement toute introduction de la maladie. Pour cela, la surveillance repose sur la notification de signes cliniques ou de lésions ou la surveillance syndromique des populations sauvages. A la lumière des épisodes de PPA actuels, il apparaît nécessaire de réviser ou de renforcer les mesures de **surveillance et les réseaux d'alerte associés**.

### ▫ **Pour le volet élevage :**

Les critères de signalement et de suspicion clinique seront redéfinis. Une note dédiée à la surveillance événementielle sera conjointe à la peste porcine classique, la clinique étant très proche.

Une réflexion sera également menée sur l'intérêt et les modalités d'une surveillance programmée et ciblée après analyse de risque selon les contextes rencontrés.

### ▫ **Pour le volet faune sauvage :**

De la même façon que pour les élevages porcins, des critères de signalement doivent être redéfinis pour la faune sauvage, libre et captive, mais cette fois en déclinant les modalités et le réseau de surveillance mobilisé selon des niveaux de risque. Les modalités de surveillance du gibier captif feront l'objet d'une réflexion spécifique.

Ces critères de signalement alimenteront les documents de sensibilisation et de formation des différents acteurs et dans les différents contextes rencontrés (élevage, abattoir, chasse,...) afin d'améliorer la capacité de détection précoce (ex : formation PISU abattoir,...).

### ▫ **Réseau de laboratoires**

Pour consolider le dispositif, la surveillance doit s'appuyer sur un réseau de laboratoires et des outils analytiques performants. A ce titre, il est prévu de constituer autour du LNR deux réseaux de laboratoires agréés (RT-PCR et ELISA) pour des actions de criblage dans les différentes phases de surveillance rencontrées.

Calendrier	Livrables
	<b>Élevage porcin</b>
<b>Mars 2018</b>	Note surveillance événementielle PP
	<b>Faune sauvage</b>
<b>Mars 2018</b>	Note sur les modalités de surveillance de la faune sauvage vis à vis du risque pestes porcines
<b>Courant 2018</b>	Instruction conjointe MTES : renforcement du suivi des lâchers de gibier
	<b>Laboratoire</b>
<b>Octobre 2018</b>	Mise en place d'un réseau de laboratoires agréés PCR-PPA
<b>Mai 2019</b>	Mise en place d'un réseau de laboratoires agréés ELISA-PPA

## C. Lutte

Cet axe du plan d'actions a pour but de réviser et compléter les actions déjà déclinées dans la note 2006-8194 du 31 juillet 2006 révisée partiellement en 2012 pour la gestion de **suspensions et de confirmations de foyers de pestes porcines en élevage**. A l'aide d'un groupe d'experts ces mesures et outils prioritaires ont été dans 1<sup>er</sup> temps identifiés pour être actualisés. L'**arrêté ministériel** fixant les mesures de lutte contre la peste porcine africaine pourra être **révisé** en conséquence. Des **instructions** dans le cadre du PNISU ainsi que des outils spécifiques à la gestion PPA seront au fur et à mesure mis à disposition. Ce travail sera mené en parallèle pour une circulation en élevage ou dans la faune sauvage.

La priorité sera donnée à :

1. la gestion d'une suspicion en élevage et dans la faune sauvage
2. l'élaboration de lignes directrices concernant la gestion d'un cas en faune sauvage

Des travaux en matière de **décontamination** seront également réalisés de façon transversale et en lien avec les dispositions prévues dans le cadre du plan biosécurité (élevage, transport, intervenant).

Plus **spécifiquement**, les **modalités de gestion d'un cas de PPA dans la faune sauvage** seront partagées avec les partenaires dédiés ONCFS / FNC / Anses. Le groupe de travail s'appuiera sur les échanges avec les autorités compétentes des États membres infectés, la sollicitation d'experts mais aussi l'expérience de la lutte menée contre la peste porcine classique dans le massif des Vosges du nord.

L'objectif sera de pouvoir répondre à :

- la définition de règles de zonage et des mesures associées dans ces zones (restriction d'activité, surveillance) ; définition sur la base des continuités écologiques (massifs forestiers par exemple) et des barrières naturelles (fleuves) ou anthropiques (autoroutes).
- la maîtrise et éradication de la maladie uniquement en agissant sur les densités d'animaux et en limitant les réservoirs, les sources de persistance ou transmission du virus.

3. l'organisation des différents acteurs en temps de crise
4. les modalités de dépeuplement en élevage.

Un groupe transversal, dédié au **dépeuplement** et aux méthodes de mise à mort a été mis en place en vue d'identifier et recenser les différentes alternatives et moyens pouvant être mobilisés pour l'assainissement d'un foyer ou la maîtrise d'une épizootie. Cela se concrétise par des échanges avec d'autres États membres et la Commission sur des moyens de mise en œuvre d'abattage « de masse » et la formalisation des méthodes de mise à mort individuelle ( fiches, échanges de pratique,..).

Calendrier	Livrables
	<b>Élevage porcin</b>
<b>Juin 2018</b>	Outils de gestion d'une suspicion de pestes porcines en élevage
<b>Juin 2018</b>	Outils de gestion d'un cas en élevage
<b>Décembre 2018</b>	Fiche de méthodes de dépeuplement des porcs
	<b>Faune sauvage</b>
<b>Juin 2018</b>	Outils de gestion d'une suspicion de pestes porcines dans la faune sauvage
<b>Mars 2018</b>	Nomination d'un groupe d'experts
<b>Juin 2018</b>	Outils pour la définition d'une zone infectée
<b>Juin 2018</b>	Stratégie et modalités de dépeuplement et de traitement des cadavres
<b>Décembre 2018</b>	Outils de gestion d'un cas dans la faune sauvage